

Constat

Les parents d'un enfant aveugle souhaite l'inscrire à un sport. En regardant la liste des sports proposés sur la commune, aucun n'est proposé qui soit adapté à la déficience visuelle. Il leur reste à appeler tous les professeurs de sport, afin de savoir lesquels sont disposés à adapter leur pratique pour prendre en charge un enfant aveugle. Que ce soit dans le cadre scolaire, dans la vie quotidienne d'un adulte actif ou dans le cas des personnes âgées qui perdent progressivement la vue, l'accès adapté au sport reste une difficulté.

Analyse

Pourtant, l'activité physique est recommandée pour tous les individus, et les personnes aveugles et malvoyantes ne font pas exception, notamment car elle joue un rôle fondamental dans l'inclusion sociale et le bien-être général. Il est essentiel de rendre accessibles les espaces sportifs de la commune, de proposer des sports alternatifs adaptés à la déficience visuelle, des équipements adaptés en cours d'EPS, et de former les professeurs de sport. L'inclusion sportive passe également par la mise en place de services d'audiodescription des matchs, et l'accueil de sportifs déficients visuels, quelle que soit leur discipline.

Ce que dit la Loi

La loi du 11 février 2005, qui garantit l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées, impose :

- que tous les lieux de pratique sportive soient accessibles aux personnes en situation de handicap visuel,
- que les cours d'éducation physique proposent des adaptations selon les besoins de l'enfant ou de la personne âgée qui perd la vue,
- la formation des professeurs de sport et des intervenants.



Je m'engage à ...

Promouvoir l'accès à l'activité physique et sportive pour toutes les personnes en situation de handicap visuel sur ma commune, de l'accessibilité des lieux sportifs à la formation des professionnels, en passant par la proposition d'une offre sportive variée et adaptée.